



Tenues à l'école : "Arrêtons la démagogie qui consiste à faire croire que tout est permis"

Fatiha Boudjahlat, professeure d'histoire-géographie de Toulouse et essayiste, réagit à cette liberté revendiquée de "s'habiller comme on veut" à l'école. Toutes les tenues peuvent-elles être autorisées dans l'enceinte d'un collège ou d'un lycée ? Faut-il accepter ou interdire certains vêtements comme les crop-tops (petits hauts qui dévoilent le nombril), les débardeurs échancrés ou les shorts ? Depuis plusieurs jours, le débat fait rage sur les réseaux sociaux, à travers les hashtags #Lundi14septembre ou #Balancetonbahut. "Vous n'allez pas à l'école comme vous allez à la plage ou en boîte de nuit (...) On vient à l'école habillé de façon républicaine" a réagi cette semaine le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. Des propos qui ont suscité l'étonnement, voire l'incompréhension, de certains internautes ou personnalités, y compris au sein même du gouvernement. Mais pour Fatiha Boudjahlat, professeure d'histoire-géographie de Toulouse et essayiste, l'école est bel et bien là pour "transmettre des connaissances mais aussi des codes". Ce qui nécessite de "laisser ses identités particulières à la grille".

L'interdiction de certaines tenues, comme les crop-tops, dans certains établissements scolaires, est-elle justifiée selon vous ?

Chaque établissement a un règlement intérieur approuvé par un conseil d'administration qui compte des représentants d'enseignants et de parents d'élèves. Ces règles doivent s'appliquer. La situation se complique lorsque l'on veut entrer dans les détails. Imaginez, par exemple, un chef d'établissement brandissant un mètre couturier pour mesurer la longueur d'une jupe. Ce serait ridicule ! Dans le collège, classé en réseau d'éducation prioritaire, où j'ai enseigné six ans, les shorts de plage et les tongs étaient tout simplement interdits. Cela n'avait là rien de sexiste ni de patriarcal puisque seuls les garçons étaient susceptibles de subir cette interdiction.

LIRE AUSSI >> Sexisme à l'école, silence dans les rangs

Le principal du collège toulousain, dans lequel j'exerce actuellement, a déjà demandé à une élève d'aller chercher un pull chez elle pour cacher son t-shirt vantant le cannabis. Nous n'acceptons pas non plus les inscriptions sur les vêtements qui appellent à la violence ou qui arborent des gros mots. Tout cela relève du bon sens. L'école n'est pas le Mac Do, ce n'est pas une extension de la chambre de l'adolescent. Il y a encore deux ans, certaines de mes élèves venaient en pyjama à l'école, cheveux décoiffés, chaussons aux pieds... Elles avaient la flemme de s'habiller. Pensez-vous que je les ai applaudies sur le mode "quel courage de vous être affranchies de ce vieux code bourgeois pudibond" ?

Comprenez-vous ce que veut dire Jean-Michel Blanquer par s'habiller "de façon républicaine" ?

Oui, le ministre a voulu éviter le recours au mot piégé de la "décence" qui aurait déchaîné certaines militantes féministes. Il ne s'agit pas de porter sur soi les trois couleurs du drapeau. Il s'agit de comprendre que l'école est un espace particulier, que l'on doit laisser ses identités particulières à la grille pour intégrer un collectif à haute valeur ajoutée. Celui de futurs citoyens. L'école est là pour transmettre des connaissances mais aussi des codes. Ceux-ci sont nécessaires pour s'intégrer sur le marché du travail. Chaque année, nous avons du mal à trouver des stages à nos élèves garçons qui ne possèdent que des survêtements. Ils nous expliquent qu'ils n'aiment pas les jeans ou les autres pantalons parce que ça les serre, parce qu'ils ne sont pas à l'aise. Mais, comme tout le monde, ils doivent se conformer aux codes de notre société. Arrêtons cette démagogie qui consiste à leur faire croire que tout est permis. La tenue républicaine, c'est surtout la retenue républicaine : se souvenir qu'il y a une vie en collectivité et un intérêt général à respecter.

Un professeur, tatoué de la tête aux pieds, a également suscité la polémique cette semaine. Les mêmes règles vestimentaires doivent-elles s'appliquer aux enseignants ?

Je fais en effet parfaitement le lien entre la polémique engendrée par les vêtements de type crop-tops, portés par les élèves filles, et l'émotion suscitée par ce professeur des écoles qui arbore

des tatouages sur tout le corps, même sur les yeux. J'estime qu'une règle plus sévère devrait s'appliquer aux enseignants. En tant que fonctionnaires de l'État français, ils sont soumis à un devoir d'exemplarité. Que ce professeur des écoles ait pour passion le tatouage, soit. C'est son choix, son droit. Mais nous n'avons pas à tout accepter de peur d'être accusés d'intolérance. J'ajoute que cette attitude est d'autant plus grave lorsqu'on est responsable d'enfants du premier degré. Cet instituteur explique que nous devons aller au-delà des apparences. Mais c'est un chemin que des enfants n'ont pas à faire, surtout quand il s'agit de choix aussi extrêmes.

Enfin, que pensez-vous du parallèle fait par certains syndicats lycéens et étudiants, entre l'interdiction du port du voile à l'école et l'interdiction de porter des tenues jugées trop provocantes, deux injonctions jugées "liberticides" pour les femmes ?

On cherche à faire de l'individu le mètre étalon de la liberté et des droits. Mais dire "je fais ce que je veux", "mon corps, mon choix" est à la fois naïf, hypocrite et démagogique. Une étudiante qui porte le voile est, certes, libre de faire le choix de l'orthodoxie. Mais c'est à elle d'en assumer les conséquences si ce choix l'empêche de se saisir de certaines opportunités. À l'injonction patriarcale de la pudeur correspond, en symétrie, l'injonction capitaliste consumériste qui tend à l'hyper-sexualisation des jeunes filles. Libre à elles d'adhérer à un système de valeurs qui nuit objectivement à leurs intérêts de femmes. Il n'en va pas de même pour les enfants, pendant le temps et dans l'établissement scolaire. Ces derniers doivent pouvoir se mélanger et être protégés quelques heures par jour des injonctions consuméristes, publicitaires, communautaires ou religieuses.